



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 09/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 17	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date de convocation</u> 03/09/2024	
<u>Date d'affichage</u> 03/09/2024	<u>Procuration(s) :</u> M. COLLOMBET Cyril donne pouvoir à Mme VACHER Marion, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme PRAS Aurélie

Numéro interne de l'acte : 2024-38

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TANKAFER

Rapporteur : Madame Magali HEBRARD

Madame le rapporteur indique que la commune a été sollicitée le 13 mai 2024 par Monsieur le Président de l'association "TANKAFER", concernant la création d'un festival de musique.

Cette association a pour but d'organiser des activités, promouvoir et développer l'art des spectacles vivants sous tous les angles, afin de donner l'opportunité à des artistes amateurs et professionnels d'exprimer leurs créations, imaginations, visions à travers différentes formes (artistes peintres, écrivains, musiciens et spectacles vivants).

L'association demande une subvention exceptionnelle de la commune afin de participer au financement de son projet d'organiser un festival de musique le week-end de la fête de la musique.

Ce festival est intitulé "ART DEAD SHOW" et était initialement prévu les 21 et 22 juin 2024 mais a dû être reporté à cause des intempéries.

Il s'est finalement déroulé les 6 et 7 septembre 2024.

Le budget prévisionnel de ce projet s'est élevé à environ 2000€.

Madame le rapporteur propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 Euro à l'association "TANKAFER".

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Le Conseil Municipal,
Madame le rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 Euro à l'association "TANKAFER".

Article 2 : D'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme PRAS Aurélie



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

